

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **4 juillet à 18h30**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC
J LAFAGE – G REQUENA – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE
C BRISSEIS – N SEDKI – JC ARAGON – J HURTADO – B DANIS
C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON
C CARRIE-MAHMOUKI – F PEREZ – P KAPPLER – G GUIRAUD

Absents représentés : C PINO par G GUIRAUD

Absents : S BASSI-ALLEMAND – M GROSSO – JF MARY – M PEREZ
A CHOUKROUN – S BERBEZIER

19. Décision modificative 1 Budget Annexe Gendarmerie

Investissement : il s'agit de réajuster les dépenses et les recettes d'investissement par rapport aux prévisions.

DM 1 - BUDGET GENDARMERIE - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
<u>RECETTES</u>			
Subventions transférables Etat	13	1311	-909 306,00 €
Subventions non transférables Etat	13	1321	909 306,00 €
Avance versée sur commande	23	238	51 300,00 €
Virement de la section de fonctionnement	021		31 150,00 €
		TOTAL	82 450,00 €
DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
<u>DEPENSES</u>			
autres immobilisations corporelles	21	2188	26 850,00 €
constructions en cours	23	2313	55 600,00 €
		TOTAL	82 450,00 €

Fonctionnement : il s'agit de réajuster les dépenses et les recettes d'investissement par rapport aux prévisions.

DM 1 - BUDGET GENDARMERIE - SECTION FONCTIONNEMENT			
DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
<u>RECETTES</u>			
Revenus des immeubles	75	752	36 350,00 €
		TOTAL	36 350,00 €
DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
<u>DEPENSES</u>			
Locations mobilières	011	6135	5 200,00 €
Virement section investissement	023		31 150,00 €
		TOTAL	36 350,00 €

Il appartient au conseil municipal :
D'approuver la décision modificative n°1 Budget Annexe Gendarmerie 2017.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITÉ

Approuve la décision modificative n°1 Budget Annexe Gendarmerie 2017.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

